

**DELIBERATION N° 18/511 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA 3EME INDIVIDUALISATION DES AIDES
AU MOUVEMENT ASSOCIATIF - AIDES AUX FOIRES**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. François BERNARDI à Mme Anne TOMASI
Mme Mattea CASALTA à M. Pascal CARLOTTI
M. Pierre GHIONGA à M. Pierre-Jean LUCIANI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Paul LEONETTI à M. Michel GIRASCHI
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Laura Maria POLI à Mme Pascale SIMONI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
Mme Rosa PROSPERI à M. Jean-Guy TALAMONI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Julia TIBERI à Mme Jeanne STROMBONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants et L. 1611-4,
- VU** la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** la Circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, annexe I, point 4 venant en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,
- VU** la délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant adoption du cadre d'intervention transitoire en faveur du mouvement associatif du domaine « Aménagement du Territoire »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,
- APRES** avoir accepté de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'individualisation de l'aide sollicitée par l'association Comité d'animation du Tallanais au titre de l'organisation de « A Festa di L'oliu Novu 2018 » telle que figurant en annexe sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

ARTICLE 2 :

AFFECTE la subvention allouée sur le programme 3131 tel que détaillé ci-dessous :

1 - ORIGINE : BP 2018

PROGRAMME : N3131A

MONTANT DISPONIBLE 97 460 euros
(déduction faite des individualisations antérieures suite au CE du 4 décembre 2018 pour un montant de 17 500 €)

MONTANT AFFECTE..... 8 000 euros
DISPONIBLE A NOUVEAU..... 89 460 euros

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes afférents.

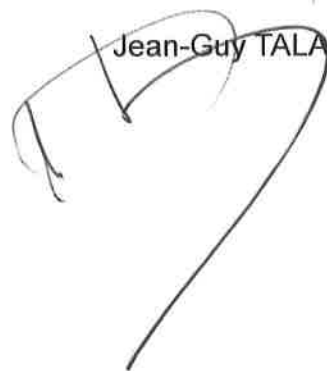
ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 20 décembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Cadre Intervention Aménagement du territoire - Conseil Exécutif du 19/12/2018
 Tableau Individualisation
 AXE 3. FOIRES RURALES ET ARTISANALES

Territoires	Inter-communalité	Siège - Commune	Association	Objet de la demande de financement	Alloué 2017 CD+CTC	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Montant sollicité 2018	Subvention maximale possible	Proposition en application du barème	Décision	Observations
PUMONTI	Communauté de Communes de l'Alta Rocca	Santa Lucia di Tallà	Comité d'Animation du Tallanals	Financement de l'organisation de "A festa di l'Ollu novu 2018"	7 000 €	34 000 €	34 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	programme N3131A

1. Activités/Services aux territoires
2. Soutien petite enfance
3. Foire
4. Préservation milieux et espaces
5. Activités de pleine nature
6. Partenariat

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/E7/457**

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**3EME INDIVIDUALISATION AIDES AUX FOIRES - AXE 3
CADRE INTERVENTION AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
PROGRAMME N3131**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Il vous est proposé de compléter la 2^{ème} individualisation des aides en faveur du mouvement associatif organisant des foires rurales et artisanales au titre de l'exercice 2018 tel qu'approuvé par le Conseil Exécutif du 4 décembre 2018.

En effet, faisant suite au dépôt du dossier en date du 14 décembre 2018 d'une demande de subvention par l'association Comité d'animation du Tallanais au titre de l'organisation de « A Festa di L'oliu Novu 2018 » tel que présenté en annexe, il convient de compléter le rapport initial et la délibération associé sous réserve de votre approbation.

Vous trouverez en annexes les éléments d'analyse des aides sollicitées par les associations au titre de l'organisation des foires rurales et artisanales.

Considérant ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation de l'aide sollicitée par l'association Comité d'animation du Tallanais au titre de l'organisation de « A Festa di L'oliu Novu 2018 » telle que figurant en annexe sur la base des informations fournies et des justificatifs remis par l'association au regard de l'objet de la demande de financement.

- d'affecter la subvention allouée sur le programme 3131 tel que détaillé ci-dessous :

1 - ORIGINE : B.P 2018

PROGRAMME : N3131A

MONTANT DISPONIBLE	97 460 euros
(déduction faite des individualisations antérieures suite au CE du 4 décembre 2018 pour un montant de 17 500 €)	
MONTANT TOTAL A AFFECTER.....	8 000 euros
DISPONIBLE A NOUVEAU.....	89 460 euros

- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	3EME INDIVIDUALISATION AIDES AUX FOIRES - AXE 3 CADRE INTERVENTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PROGRAMME N3131
Identifiant acte	02A-200076958-20181220-031381-DE
Identifiant interne	031381
Date de réception par la préfecture	4 janvier 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	20 décembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	7.5.2